



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 3 novembre 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Anne Létourneau	Conrad Verret
Alain Loubier	Steeve Verret (partie de séance)
Pierre Maheux	

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2008-1021 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 3 novembre 2008, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1022 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 20 octobre 2008

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 20 octobre 2008, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 21 octobre 2008

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 21 octobre 2008.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 9 octobre 2008.
- Dépôt d'une lettre, en date du 22 octobre 2008, signée par madame Émilie S. Potvin, chef de cabinet de la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et ministre de la Francophonie, l'honorable Josée Verner, en réponse à la résolution numéro CV-2008-0476, adoptée par le conseil de la Ville lors de sa séance du 20 mai 2008, relative à l'opposition de la Ville de Québec à l'abolition du service de l'information et à la fermeture définitive de la salle des nouvelles de la chaîne de télévision TQS.

- Dépôt d'une lettre de madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette, relative à son intention de siéger à titre de conseillère indépendante du district électoral de Cap-Rouge (37), et ce, à compter du 27 octobre 2008.
- Dépôt de la résolution numéro C-2008-72, adoptée par le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec lors de sa séance du 23 octobre 2008, relativement au « *Programme gouvernemental de financement des équipements de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes* ».
- Dépôt d'une lettre, en date du 27 octobre 2008, signée par monsieur Jeannot Lefebvre, directeur immobilier pour l'Est du Canada, CBS Affichage et porte-parole du Regroupement de l'industrie de l'affichage au Québec, relative à une proposition de la part du Regroupement de l'industrie de l'affichage au Québec, dans le cadre du dossier d'harmonisation de la réglementation en urbanisme (projet de Règlement R.V.Q. 1400).
- Dépôt de la résolution numéro 08-CA-42, relative à la position du conseil de quartier de Maizerets quant au projet de la gouvernance municipale et de la résolution numéro 08-CA-44, relative aux modifications à la Politique de déneigement, adoptées lors de la séance du conseil de quartier de Maizerets tenue le 22 octobre 2008.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Paul Shoiry, d'un cahier souvenir offert aux abonnés du journal « Le Soleil » à l'intérieur de l'édition du dimanche 2 novembre 2008, intitulé : « *L'album du 400^e* ».
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, d'une lettre en date du 5 mars 2008, à laquelle était jointe une correspondance en date du 2 mars 2008, signée par monsieur James Reeves, relative aux problèmes causés par les canaux pluviaux aux citoyens du Lac-Saint-Charles (Secteurs des Eaux-Fraîches).
- Dépôt, par monsieur le conseiller Ralph Mercier, d'un document en date du 23 octobre 2008, produit par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), intitulé : « *Liste nationale de numéros de télécommunications exclus : mise à jour des répercussions sur les municipalités* ».
- Dépôt, par monsieur le président Yvon Bussièrès, d'un communiqué en date du 3 novembre 2008, relativement au dépôt d'un grief collectif réclamant une somme d'environ 3 millions en dommages divers pour les membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA).
- Dépôt, par monsieur le président Yvon Bussièrès, d'un avis juridique en date du 3 novembre 2008, portant sur les résolutions numéros CV-2008-0964 et CV-2008-0965, adoptées par le conseil de la ville lors de sa séance du 20 octobre 2008.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par le président du Comité des citoyens du Vieux-Québec, monsieur Louis Germain, du compte-rendu de la séance de consultation publique tenue le 27 octobre 2008, auprès des riverains du secteur de la Côte de la Montagne, quant à la tenue de l'événement « Red Bull Crashed Ice » en 2009, 2010 et 2011.
- Dépôt, par monsieur Stéphane St-Hilaire, d'une lettre signée par madame Guylaine Lebrun, domiciliée sur la rue Manick, en date du 3 novembre 2008, relative à un accident survenu dans un fossé devant sa demeure, dans le secteur des Eaux-Fraîches, au Lac-Saint-Charles.

Prolongation de la période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par madame la conseillère Anne Guérette, appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux, de prolonger la période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 25.

Avis de proposition

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège à 19 h 35 pour exercer son droit de parole et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace à la présidence, conformément à l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2.

- Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès dépose un avis de proposition relatif au nouveau territoire de l'arrondissement La Cité.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, cet avis de proposition sera transmis au comité exécutif, pour avis, et réinscrit à la prochaine séance.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence à 19 h 38.

CV-2008-1023 Hommage à monsieur Réjean Gignac qui s'est vu décerner, à titre posthume, la médaille du civisme pour son geste de bravoure posé le 24 décembre 2006

Attendu qu'aujourd'hui, le 3 novembre 2008, le Gouvernement du Québec procédait à sa 23^e édition de la cérémonie « *Hommage au civisme* »;

Attendu que le ministre de la Justice et responsable de la *Loi visant à favoriser le civisme*, monsieur Jacques P. Dupuis, a présidé cette cérémonie où il a remis vingt-cinq (25) médailles et dix-sept (17) mentions d'honneur;

Attendu que la médaille au civisme est décernée à une personne ayant accompli un acte de civisme exceptionnel dans des circonstances périlleuses;

Attendu que monsieur Réjean Gignac s'est vu décerner, à titre posthume, la médaille du civisme pour son geste de bravoure posé le 24 décembre 2006;

Attendu que monsieur Gignac a perdu la vie en sautant dans les eaux glacées de la rivière Sainte-Anne pour tenter de sauver sa fille de la noyade;

Attendu que Stéphanie, la fille de monsieur Gignac, s'est noyée également lors de cette tragédie;

Attendu que monsieur Réjean Gignac a été conseiller municipal de la Ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Gérald Poirier,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu, à l'instar du ministère de la Justice, de saluer le courage exemplaire dont monsieur Réjean Gignac a fait preuve lors de cette tragédie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1024 Félicitations à monsieur Konrad Sioui pour son élection et remerciements à monsieur Max Gros-Louis pour le travail accompli à titre de grand chef de la nation huronne-wendat

Attendu que monsieur Konrad Sioui a été élu grand chef de la nation huronne-wendat lors d'élections qui ont eu lieu le 31 octobre dernier;

Attendu que la Ville de Québec apprécie les liens qu'elle cultive avec Wendake et ses citoyens, depuis fort longtemps et plus particulièrement cette année, alors que la ville de Québec fête ses quatre-cents (400) ans;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Loubier,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu :

- 1° d'offrir nos plus sincères félicitations à monsieur Konrad Sioui pour son élection et de lui souhaiter tout le succès nécessaire dans ses nouvelles fonctions;
- 2° d'offrir nos plus sincères remerciements à monsieur Max Gros-Louis, pour le travail accompli à titre de grand chef de la nation huronne-wendat et pour la qualité des liens qu'il a su entretenir avec la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1025 Félicitations aux Violons du Roy et à son chef, monsieur Bernard Labadie, pour l'obtention d'un premier Félix décerné par l'ADISQ pour le meilleur album de l'année, dans la catégorie « Classique/ensemble et grand orchestre »

Attendu que les Violons du Roy ont reçu, le 27 octobre dernier, le trophée Félix décerné par l'ADISQ pour le meilleur album de l'année, dans la catégorie « *Classique/ensemble et grand orchestre* »;

Attendu que l'album primé « *Handel/Water Music* » est le premier disque de l'orchestre enregistré dans la nouvelle salle Raoul-Jobin du Palais Montcalm où les Violons du Roy sont établis en résidence depuis mars 2007;

Attendu que la virtuosité des Violons du Roy, sous la direction de leur chef monsieur Bernard Labadie, conjuguée à l'acoustique exceptionnelle de la salle Raoul-Jobin du Palais Montcalm, ont fait en sorte que ce disque de qualité internationale est salué unanimement par la critique;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Létourneau,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations aux Violons du Roy et à son chef, monsieur Bernard Labadie, pour l'obtention de ce premier Félix qui vient couronner plusieurs années de travail ainsi que le rayonnement international de cet orchestre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1026 Demande de délai additionnel jusqu'au 17 novembre 2008 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 septembre 2008 - Demande, au Réseau de transport de la Capitale, pour le démarrage d'un projet pilote qui utiliserait de petits autobus sur le parcours 81 - DG2008-138 (Ra-1428)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 17 novembre 2008, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 septembre 2008, concernant une demande, au Réseau de transport de la Capitale, pour le démarrage d'un projet pilote qui utiliserait de petits autobus sur le parcours 81.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1027 Affectation, au domaine privé de la ville, du lot 1 695 002 du cadastre du Québec et vente, à « Développements Innovation 2000 inc. », de ce lot - Arrondissement Laurentien - GI2008-111 (Ra-1422)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'affecter, au domaine privé de la ville, le lot 1 695 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de mille-quatre-cent-dix-huit mètres carrés (1 418 m²), tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre, conditionnellement à son affectation au domaine privé de la ville, à « Développements Innovation 2000 inc. », pour un montant de 212 200 \$ excluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 695 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connu et désigné comme étant les lots 4 221 465, 4 221 466 et 4 221 467 du susdit cadastre, d'une superficie de mille-quatre-cent-dix-huit mètres carrés (1 418 m²), tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel. Cette vente est consentie selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au devis de soumission et au formulaire de soumission présenté par l'adjudicataire et joints en annexe au sommaire décisionnel. Le solde à payer est de 193 200 \$ excluant les taxes, compte tenu d'un acompte de 19 000 \$ versé lors du dépôt de la soumission. Le produit de cette vente sera versé au fonds pour fins de parc de la ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel, appuyée par monsieur le conseiller François Picard, les membres du conseil acceptent que les sommaires décisionnels débutant par le sommaire AJ2007-062 et se terminant par le sommaire AJ2007-073, soient soumis en bloc, pour adoption.

CV-2008-1028 Ouverture de la rue de la Grande-Ourse, située sur le lot 3 637 610 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - AJ2007-062 (Ra-1424)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de la Grande-Ourse, située sur le lot 3 637 610 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1029 Ouverture de la rue de l'Équinoxe, située sur le lot 3 684 681 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AJ2007-060 (Ra-1427)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de l'Équinoxe, située sur le lot 3 684 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1030 Ouverture de la rue de Cassiopée, située sur les lots 2 975 781 et 3 776 502 du cadastre de Québec et de la rue de la Grande-Ourse, située sur le lot 3 776 502 du susdit cadastre - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - AJ2007-068 (Ra-1427)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de Cassiopée, située sur les lots 2 975 781 et 3 776 502 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Québec et de la rue de la Grande-Ourse, située sur le lot 3 776 502 du susdit cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1031 Ouverture de l'avenue du Centenaire, située sur le lot 3 466 525 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2007-070 (Ra-1427)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de l'avenue du Centenaire, située sur le lot 3 466 525 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1032 Ouverture des rues Edward-Staveley, Athala-Coulombe et François-Tavenas, situées sur le lot 3 648 355 du cadastre du Québec, de la rue François-Tavenas, située sur le lot 3 890 821 du susdit cadastre et de la rue Sylvia-Daoust, située sur le lot 3 821 257 du susdit cadastre - Arrondissement Laurentien - AJ2007-073 (Ra-1427)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'ordonner l'ouverture des rues Edward–Staveley, Athala–Coulombe et François–Tavenas, situées sur le lot 3 648 355, de la rue François–Tavenas, située sur le lot 3 890 821 et de la rue Sylvia-Daoust, située sur le lot 3 821 257. Ces lots sont situés au cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1033 Autorisation à l'arrondissement Les Rivières - Engagement de crédit relatif au contrat pour le déneigement de certains stationnements - Période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40414) - AP2008-443 (CT-2172779, CT-2172781) — (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Les Entreprises Sansfaçon inc. », du contrat en vue d'effectuer le déneigement des stationnements des secteurs Duberger, Les Saules et Monseigneur-Plessis (lot 5) et du secteur Lebourgneuf (lot 6), au cours de la période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011, pour un montant de 363 868,26 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40414 et à sa soumission en date du 2 septembre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1034 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif au contrat pour l'opération du dépôt à neige Sérénité - Saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 (VQ-40576) - AP2008-457 (CT-2172909) — (Ra-1428)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la Ville, relativement à l'adjudication, à « Excavation A. Beaudoin inc. », du contrat en vue d'opérer le dépôt à neige Sérénité, au cours de la période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011, pour un montant forfaitaire total de 457 143,75 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40576 et à sa soumission en date du 8 septembre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1035 Autorisation à l'arrondissement Charlesbourg - Engagement de crédit relatif au contrat pour l'entretien hivernal des stationnements du secteur nord - Période du 25 octobre 2008 au 25 avril 2011 (VQ-40689) - AP2008-470 (C.T. 2173274) — (Ra-1428)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Charlesbourg à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Construction Paveton inc. », du contrat en vue d'effectuer l'entretien hivernal des stationnements du secteur nord, au cours de la période du 25 octobre 2008 au 25 avril 2011, pour un montant total de 136 696,95 \$ incluant les taxes, réparti comme suit :

- lot 1, pour un montant de 62 948,83 \$;
- lot 2, pour un montant de 73 748,12 \$;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40689 et à sa soumission en date du 23 septembre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1036 Autorisation à l'arrondissement Charlesbourg - Engagement de crédit relatif au contrat pour l'entretien hivernal des stationnements de l'Arpidrome et de la Polyvalente de Charlesbourg - Période du 25 octobre 2008 au 25 avril 2010 (VQ-40688) - AP2008-471 (C.T. 2173278) — (Ra-1428)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Charlesbourg à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « 9121-9824 Québec inc. (SM Plus) », du contrat en vue d'effectuer l'entretien hivernal des stationnements de l'Arpidrome et de la Polyvalente de Charlesbourg, au cours de la période du 25 octobre 2008 au 25 avril 2010, pour un montant total de 246 208,77 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions

publiques VQ-40688 et à sa soumission en date du 23 septembre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1037 Autorisation à l'arrondissement Les Rivières - Engagement de crédit relatif au contrat pour l'opération des dépôts à neige Godin et Jonquière - Saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 (VQ-40576) - AP2008-476 (CT-2172911, CT-2172912) — (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Hamel Construction inc. », du contrat en vue d'opérer les dépôts à neige Godin et Jonquière, au cours de la période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011, pour un montant forfaitaire total de 1 672 807,50 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40576 et à sa soumission en date du 8 septembre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1038 Autorisation à l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery - Engagement de crédit relatif aux contrats pour l'opération des dépôts à neige C.N.R., Chanoine-Scott et Saint-Thomas-d'Aquin - Saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 (VQ-40576) - AP2008-478 (CT-2172907, CT-2172910, CT-2172913) — (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication de contrats en vue d'opérer les dépôts à neige C.N.R., Chanoine-Scott et Saint-Thomas-d'Aquin, pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011, à :

- « Excavations Raymond Plante inc. », dépôt à neige C.N.R., pour un montant forfaitaire total de 358 434,57 \$ incluant les taxes, selon sa soumission en date du 8 septembre 2008;
- « Hamel Construction inc », dépôts à neige Chanoine-Scott et Saint-Thomas-d'Aquin, pour un montant forfaitaire total de 373 164,75 \$ incluant les taxes, selon sa soumission en date du 8 septembre 2008;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40576, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1039 Adjudication de contrats pour les services de remorquage et de dépannage de véhicules - Période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2011 (VQ-40611) - AP2008-510 (Ra-1428)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

1° d'adjuger le contrat pour la fourniture de services de remorquage et de dépannage de véhicules, au cours de la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2011, aux fins de la compétence du conseil de la ville sur le réseau artériel et des articles 209.1 et suivants du *Code de la sécurité routière*, à :

- « Service de dépannage Bélanger inc. », pour les arrondissements La Cité et Limoilou;
- « Larouche Remorquage inc. », pour les arrondissements Les Rivières, Sainte-Foy –Sillery, Charlesbourg, Beauport, La Haute-Saint-Charles et Laurentien;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40611 et à leur soumission, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes;

2° d'autoriser la conclusion d'un contrat entre la Ville de Québec et chacune de ces firmes, le tout selon les termes et conditions mentionnés au devis.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1040 Adjudication d'un contrat pour des travaux d'entretien sanitaire à taux horaire, sur demande, dans différents bâtiments sur l'ensemble du territoire de la ville de Québec - Période du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2011 (VQ-40732) - AP2008-535 (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'adjuger, à « Les Services McKinnon inc. », le contrat pour des travaux d'entretien sanitaire à taux horaire, sur demande, sur tout le territoire de la ville de Québec, pour la période du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2011, selon le tarif horaire soumis, conformément à la demande de soumissions publiques

VQ-40732 et à sa soumission en date du 7 octobre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1041 Prolongement des réseaux d'infrastructures municipales en front des lots 3 690 364 et 1 694 002 du cadastre du Québec - District électoral de Champigny (36) - Arrondissement Laurentien - DE2008-096 (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de prolongement des infrastructures municipales à être réalisé par « Les immeubles Gavan », comprenant notamment le prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial en bordure du pavage de la rue de l'Hêtrière, sur une longueur approximative de trois-cent-vingt mètres linéaires (320 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Les Immeubles Gavan » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Les Immeubles Gavan » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Les Immeubles Gavan », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des finances de prévoir l'envoi d'une facture au propriétaire du lot 1 694 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, à titre de bénéficiaire, le tout en conformité avec les dispositions prévues à la section VII du Règlement R.R.V.Q., chapitre E-2.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1042 Prolongement des rues de Colombo, des Cithares et des Contrevents ainsi que construction de deux (2) nouvelles rues (Boisé Royal phase IV) - District électoral de Chauveau (35) - Arrondissement Laurentien - DE2008-131 (CT-DE2008-131) — (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9078-0859 Québec inc. » et « Placements PM inc. », qui implique le prolongement des rues de Colombo, des Cithares et des Contrevents ainsi que la construction de deux (2) nouvelles rues à être nommées plus tard, sur une longueur approximative de mille-dix mètres linéaires (1 010 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « 9078-0859 Québec inc. » et « Placements PM inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 9078-0859 Québec inc. » et « Placements PM inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « 9078-0859 Québec inc. » et « Placements PM inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon les conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 214 015 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1363);
- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour les nouvelles rues réalisées et cédées à la Ville, en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1043 **Protocole d'entente « Échanges Canada » à intervenir entre la Ville de Québec, « L'Agence spatiale canadienne » et le nouveau titulaire des postes de directeur général adjoint associé des services du développement durable, pour la période du 8 décembre 2008 au 31 mars 2009 et de directeur général adjoint de ces mêmes services, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 16 juillet 2010 - Nomination, à titre d'employé régulier, au poste de directeur général adjoint des services du développement durable, à compter du 17 juillet 2010 - Virement de fonds - RH2008-959 (CT-RH2008-959) — (Ra-1428)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente « Échanges Canada » à intervenir entre la Ville de Québec, « L'Agence spatiale canadienne » et monsieur Guy Renaud, relativement à sa nomination à titre de directeur général adjoint associé des services du développement durable, pour la période du 8 décembre 2008 au 31 mars 2009 et à titre de directeur général adjoint des services du développement durable, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 16 juillet 2010, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° de nommer monsieur Guy Renaud, en qualité d'employé régulier, au poste de directeur général adjoint des services du développement durable (poste no 15704), à compter du 17 juillet 2010, conformément aux conditions mentionnées en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser un virement de fonds de 11 200 \$ provenant de l'activité 9230100 - Frais généraux divers vers l'activité 1310100 - Direction générale, poste budgétaire 11-02000-1310100-00;

le tout sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1044 **Approbation, pour la saison hivernale 2008-2009, des taux et tarifs relatifs au transport de la neige et de la glace par les camionneurs et camionneuses privés - TP2008-058 (Ra-1428)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approuver les taux et tarifs de transport de neige et de glace pour la saison hivernale 2008–2009, tels qu'indiqués à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1045 Autorisation à l'arrondissement Limoilou - Engagement de crédit relatif aux contrats pour le déneigement de certains stationnements - Période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40414) - AP2008-432 (CT-2172590, CT-2172592) — (Ra-1429)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Limoilou à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication de contrats en vue d'effectuer le déneigement de certains stationnements, pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011, à :

- « Reboisement Cent Frontières inc. », lot 3, pour un montant de 169 287,88 \$ incluant les taxes, selon sa soumission en date du 1^{er} septembre 2008;
- « Transport C. Giguère inc. », lot 8, pour un montant de 118 305,25 \$ incluant les taxes, selon sa soumission en date du 2 septembre 2008;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40414, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1046 Autorisation à l'arrondissement La Cité - Engagement de crédit relatif au contrat pour le déneigement de la zone 1C012 (quartier St-Sauveur Nord) - Période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40710) - AP2008-499 (Ra-1429)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu, pour faire suite à la résolution numéro A1-2008-0289, adoptée par le conseil d'arrondissement La Cité lors de sa séance du 15 octobre 2008, d'autoriser l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Les Entreprises PEB ltée », du contrat en vue du déneigement de la zone quartier Saint-Sauveur Nord (1C012), pour un montant forfaitaire total de 1 673 240,97 \$ incluant les taxes, au cours de la période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40710 et à sa soumission en date du 22 septembre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter la Politique de déneigement révisée en date du 31 octobre 2008, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, d'un tableau intitulé : « *Déneigement des trottoirs versus nouvelle politique de déneigement* » à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le conseiller Ralph Mercier demande le vote. Conformément aux dispositions de l'article 95 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, juge que cette demande est irrecevable, étant donné que des membres du conseil n'ont pu exercer leur droit de parole.

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège à 21 h 25 pour exercer son droit de parole et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace à la présidence, conformément aux dispositions de l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence à 21 h 30.

Ont voté en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Anne Guérette, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Yvon Bussièrès, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 22

Contre : 16

Adoptée à la majorité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif, proposera, au nom de monsieur le maire, les sommaires décisionnels devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 4 novembre 2008, débutant par le sommaire AT2008-252 et se terminant par le sommaire RH2008-666 inclusivement.

CV-2008-1048 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 en incorporant le lot 1 313 082 à la zone R-A/B5, Règlement n° 85-2008 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-252 (Ra-1427)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 en incorporant le lot 1 313 082 à la zone R-A/B5*, Règlement n° 85-2008 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1049 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 88-2008 modifiant le tableau 9.2 et abrogeant l'article 9.5.4 du Règlement de zonage n° V-965-89 - enseignes détachées du bâtiment, Règlement n° 88-2008 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-277 (Ra-1427)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement no 88-2008 modifiant le tableau 9.2 et abrogeant l'article 9.5.4 du Règlement de zonage n° V-965-89 - enseignes détachées du bâtiment* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1050 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 233 autorisant des dépenses et un emprunt de 4 515 000 \$ concernant le remplacement de vérins et la réfection des planchers de béton du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-070 (Ra-1427)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement no 233 autorisant des dépenses et un emprunt de 4 515 000 \$ concernant le remplacement de vérins et la réfection des planchers de béton* adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 24 septembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1051 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement no 234 autorisant des dépenses et un emprunt de 11 994 000 \$ pour l'acquisition de vingt (20) autobus en 2009 du Réseau de transport de la Capitale et modification du programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010 - FN2008-071 (Ra-1427)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du *Règlement no 234 autorisant des dépenses et un emprunt de 11 994 000 \$ pour l'acquisition de vingt (20) autobus en 2009* adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 24 septembre 2008;
- 2° l'approbation du programme triennal des immobilisations 2008-2009-2010, révisé en date du 24 septembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles relatives au stationnement sur le réseau artériel concernant le nouveau parcours métrobus 802 – Arrondissements Limoilou et La Cité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est proposé de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement, nécessaires à l'implantation du nouveau parcours 802 sur la rue Eugène-Lamontagne (annexe 1) et des voies à l'usage exclusif aux autobus sur la rue Marie-de-l'Incarnation (annexe 2) ainsi que la côte de la Pente-Douce (annexe 3), tel que détaillé aux documents joints en annexe au sommaire décisionnel.

Après discussion, madame la conseillère Louise Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. Monsieur le conseiller Richard Côté accepte de retirer le dossier. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

CV-2008-1052 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 232 autorisant des dépenses et un emprunt de 8 080 000 \$ pour la mise en place du parcours Métrobus 803 du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-069 (Ra-1428)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement no 232 autorisant des dépenses et un emprunt de 8 080 000 \$ pour la mise en place du parcours Métrobus 803* adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 24 septembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1053 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des conditions de travail, des échelles de traitements et de progression salariale et des modifications au régime de retraite des cadres de la Direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec - RH2008-666 (CT-RH2008-666) — (Ra-1428)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des conditions de travail des cadres de la direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'approbation des modifications apportées au régime de retraite des cadres de la Ville, applicable aux cadres de la Direction générale et aux directeurs de service et d'arrondissement, selon les conditions mentionnées à l'annexe 3 jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1054 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des conditions de travail, des échelles de traitements et de progression salariale et de l'entente relative aux modifications au régime de retraite conclue entre la Ville et l'Association du personnel de direction de la Ville de Québec - RH2008-864 (CT-RH2008-864) — (Ra-1428)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des conditions de travail des cadres, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'approbation de l'entente relative aux modifications apportées au régime de retraite conclue entre la Ville et l'Association du personnel de direction, selon des conditions mentionnées à l'annexe 3 jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1055 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement des correctifs d'équité salariale au personnel politique, exerçant ou ayant exercé des tâches de fonctionnaires, sans être visé par un certificat d'accréditation - RH2008-886 (CT-RH2008-886) — (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation pour le versement des correctifs d'équité salariale au personnel politique, exerçant ou ayant exercé des tâches de fonctionnaires, sans être visé par un certificat d'accréditation.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1056 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des conditions de travail et de l'entente relative aux modifications apportées au régime de retraite conclue entre la Ville et l'Association du personnel de direction et entre la Ville et l'Association des chefs pompiers du Service de protection contre l'incendie - RH2008-891 (CT-RH2008-891) — (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des conditions de travail des chefs pompiers, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'annexe 2 et dans le document des points saillants joints au sommaire décisionnel;
- 2° l'approbation de l'entente relative aux modifications apportées au régime

de retraite conclue entre la Ville et l'Association du personnel de direction et entre la Ville et l'Association des chefs pompiers, laquelle est jointe en annexe 3 au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1057 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2008-899 (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des modifications proposées à la nomenclature des emplois fonctionnaires et l'adoption de la nomenclature des emplois modifiés, conformément au document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1058 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement, pour l'année 2008, de l'entente prise dans le cadre des suppléments au loyer d'urgence - Addenda à l'entente tripartite 2004-2005 - OM2008-005 (CT-OM2008-005) — (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la conclusion d'un addenda à l'entente tripartite 2004-2005 intervenue entre la Ville de Québec, la « Société d'habitation du Québec » et l'« Office municipal d'habitation de Québec », dans le cadre du « *Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logement locatifs* », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1059 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2008-006 (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Clément Guimond, à titre de représentant de la Ville de Québec, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec pour une durée de trois (3) ans, à compter du 1^{er} juillet 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1060 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain - SO2008-003 (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Clément Guimond, à titre de représentant de la Ville de Québec, pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Steve Verret quitte définitivement la séance à 21 h 55.

CV-2008-1061 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la Politique de déneigement révisée en date du 31 octobre 2008 - TP2008-063 (Ra-1429)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la Politique de déneigement révisée en date du 31 octobre 2008, telle que jointe au sommaire décisionnel.

Ont voté en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Anne Guérette, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Marie France Trudel.

Ont voté contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Yvon Bussièrès, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 20

Contre : 15

Adoptée à la majorité

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur, appuyé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

CV-2008-1062 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'eau potable, R.A.V.Q. 67 - EN2008-042 (Ra-1427)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'eau potable*, R.A.V.Q. 67.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1063 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation de trois projets d'habitation sur les lots numéros 1 477 932, 1 477 941 et 2 401 112 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 387 - AT2008-272 (Ra-1427)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation de trois projets d'habitation sur les lots numéros 1 477 932, 1 477 941 et 2 401 112 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 387.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

- Dépôt, par madame la conseillère Anne Guérette, d'un article publié dans le quotidien « Le Soleil », le 15 octobre 2008, intitulé : « *La Ville a fait une croix sur le sauvetage de Notre-Dame-de-Grâce dans Saint-Sauveur, jugé trop onéreux* ».

CV-2008-1064 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels pour la construction du pavillon d'accueil du parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 406 - Renonciation au droit d'opposition - EN2008-049 (Ra-1427)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels pour la construction du pavillon d'accueil du parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 406.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels pour la construction du pavillon d'accueil du parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 406.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1065 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le déneigement, R.A.V.Q. 399 - TP2008-064 (Ra-1429)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le déneigement*, R.A.V.Q. 399.

Ont voté en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Anne Guérette, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Marie France Trudel.

Ont voté contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Yvon Bussièrès, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard

Landry, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 21

Contre : 15

Adoptée à la majorité

CV-2008-1066 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux tarifs pour le remorquage et le service de fourrière à compter du 1^{er} novembre 2008, R.A.V.Q. 408, tel que modifié - Droit de renonciation - AP2008-570 (Ra-1429)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux tarifs pour le remorquage et le service de fourrière à compter du 1^{er} novembre 2008, R.A.V.Q. 408, tel que modifié.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux tarifs pour le remorquage et le service de fourrière à compter du 1^{er} novembre 2008, R.A.V.Q. 408, tel que modifié.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1067 **Autorisation à l'arrondissement Charlesbourg - Règlement intérieur du conseil d'arrondissement Charlesbourg sur la délégation de pouvoirs, R.A.4V.Q. 77 - A4DA2008-042 (Ra-1428)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Charlesbourg à adopter le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement Charlesbourg sur la délégation de pouvoirs, R.A.4V.Q. 77.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-1068 *Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels pour la réalisation de divers projets en matière d'environnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1431 - EN2008-050 (Ra-1427)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels pour la production de rapports pour la caractérisation écologique et l'élaboration de plans de conservation des milieux naturels pour les nouvelles zones de développement résidentiel, commercial ou industriel ainsi que l'engagement du personnel d'appoint pour assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan d'action du Service de l'environnement.

Ce règlement prévoit une dépense de 200 000 \$ pour l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-1069 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux relativement à certaines règles de calcul des subventions, R.V.Q. 1112 - DE2008-113 (Ra-1428)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux* afin que tous les types de travaux donnent droit à une subvention égale à 40 % du coût des travaux admissibles, sous réserve du montant maximum de subvention qui peut être versé annuellement pour un immeuble.

Il modifie également le montant maximum de subvention qui peut être versé annuellement pour des travaux admissibles qui concernent un mur de maçonnerie ou une galerie.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2008-1070 *Règlement modifiant le Règlement sur le versement, pour l'année 2008, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1419 - CU2008-081 (Ra-1425)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le versement, pour l'année 2008, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1419.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1071 *Règlement sur le réaménagement d'un espace public et d'un stationnement de surface à proximité de l'avenue Royale de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, **R.V.Q. 1429 - AT2008-236 (Ra-1425)**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le réaménagement d'un espace public et d'un stationnement de surface à proximité de l'avenue Royale de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1429.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1072 *Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement du réseau artériel et des réseaux locaux, sur l'harmonisation des règles et sur les normes minimales de gestion de ces réseaux relativement à de nouvelles dispositions à partir de la saison hivernale 2008-2009*, **R.V.Q. 1390, tel que modifié - TP2008-065 (Ra-1426)**

Le greffier, M^e Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement du réseau artériel et des réseaux locaux, sur l'harmonisation des règles et sur les normes minimales de gestion de ces réseaux relativement à de nouvelles dispositions à partir de la saison hivernale 2008-2009*, R.V.Q. 1390, tel que modifié.

Ont voté en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Anne Guérette, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Marie France Trudel.

Ont voté contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Yvon Bussièrès, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 21

Contre : 14

Adoptée à la majorité

CV-2008-1073 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux tarifs pour le remorquage et le service de fourrière à compter du 1^{er} novembre 2008, R.V.Q. 1432, tel que modifié - AP2008-572 (Ra-1426)*

Monsieur le greffier, M^e Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux tarifs pour le remorquage et le service de fourrière à compter du 1^{er} novembre 2008, R.V.Q. 1432, tel que modifié.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q.*, chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Verret, appuyé par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 22 h 30.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Troisième prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 23 heures.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président Yvon Bussièrès déclare la séance close à 23 h 01, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Jean-Marie Laliberté
Vice-président

SO/cs/lh